27 Novembre 1805 AY Le 6 Frimaire An 14

 Répondu le 15 Courant (6 Décembre)

Son Frère Auguste à Edme-Louis Inspecteur de Douanes à Anvers

J’ai reçu ta lettre en date de Paris, Mon cher Ami, J’ai été on ne peu plus sensible aux marques d’Amitié que tu veux bien me donner, Je t’assure que c’est pour moi un véritable dédommagement aux peines que j’ai éprouvé, d’ailleurs Mr Collin, que tu as vu et auquel tu as eu la bonté de parler de moi est selon toute apparence très fâché sans doute comme je te l’ai dit, ma conduite n’est pas irréprochable, mais il me semble qu’elle ne l’est pas au point d’obliger une destitution. Reproche m’es-tu dis d’avoir vu faux, oui malheureusement, ce n’est que trop vrai, mais il m’étonne de n'être compromis que seul dans cette affaire, car mon Receveur est le Lieutenant d’ordre de la Division étaient complices et cependant il restait en place il faut qu’étayé de cette preuve on ait encore aggravé mes tords au surplus ie il faut se résoudre à une il me semble qu’elle nest pas heureuse mais enfin.-

Je ne vis pas encore cependant d’a, et près ce que tu as eu la bonté de me mander….

Tout à fait abandonne de la (Collin) Père, malheureusement il pense à moi pour une autre partie que les douanes, et je t’avoue franchement qu’il me répugnerait fort d’entreprendre cette nouvelle carrière, pense donc tous les ravages que cela ferait tenir sur mon compte, Je te le dis, rien que cette idée me désole, cependant, je ne suis encore décidé en aucune façon, une raison que je ne puis dispenser de te faire connaître, malgré toute une répugnance, me retiens à le maison encore pour quelques temps, ainsi j’aurai à lieu de réfléchir.

Comme tu le sais sans doute, je suis allé passer 3 ou 4 jours à Ste Ménéhoule, c’est là mon bon ami où j’ai appris de ma Tante Jeanson même, la position dans laquelle elle était et le procédé de Mr Hebray à son égard, le voici : ce dernier fût il y a à peu près 6 mois à Sainte Ménéhoule pour y trouver Melle Jeanson, et y abuser de sa bonne fois, en tâchant de lui faire croire moyennement un faux compte qu’il lui mit sous les yeux, que les affaires de la maison étaient tellement mauvaises que notamment elle perdrait les 12000 £ que la succession lui était redevable, qu’en conséquence, ayant à cœur de ne lui pas voir perdre cette somme, Triste Reste de la Fortune passée, il lui proposait de reprendre cette créance sur ladite succession moins les titres et garanties qu’elle avait, moyennant un engagement qu’il consentait contracter envers elle à lui payer les deux tiers de son revenu (1100 £) jusqu‘à sa mort, et qu’alors ayant eu des dettes fâcheuses à couvrir en faisant cette affaire le Capital (lesdits 12000 £) deviendrait son unique propriété ; ma tante effrayée par ce tableau fâcheux, consentit, à la vérité un peu légèrement, aux propositions de Mme Hebray, de manière que c’est encore sur chacun 3000 £ qu’il nous serait revenu à la mort de ma Tante, sur lequel il ne faut plus compter. Je t’avoue que ce procédé d’Hebray à l’égard de Melle Jeanson, et au notre, me blesse au dernier point ainsi que d’Anthenay, auquel j’en ai fait part, le connais-tu ? Madame Hebray a signé J’espère, un nouveau contrat dont ma Tante est maintenant en possession , et que j’ai vu, ah Ma Sœur comment un procédé semblable nous donne lieu de croire qu’il ne peut pas être le seul à ce jour, et qu’entre autre nous ne pouvons que gagner à faire un examen scrupuleux des affaires de la maison

Tâcher de ne pas être de nouveau la dupe de cet homme quand aux estimations de biens fonciers qui ont été bien trop basses pour différents objets tels que pour la maison de laquelle on m’a offert 40.000 £qui n’en comptait que pour 30000 £, de plus pour le bois de Chaffray (Chaltrait) nous gagnerons.

Je te prie de me répondre quel est ton avis à cet égard.

Adieu mon bon Ami, pour la vie, Je t’embrasse de tout mon cœur.

Auguste Jeanson